

TRAVAILLER AVEC VOTRE AVOCAT

Une trousse d'outils destinée aux victimes de violence familiale

1. ATTENTES

2. COMMUNICATIONS

3. PROCESSUS DÉCISIONNEL

Cette série de brochures est également disponible en anglais, en espagnol, en persan, en tamoul, en vietnamien et en mandarin. Des brochures individuelles au format pdf sont disponibles pour téléchargement à l'adresse : www.schliferclinic.com/legal/toolkit.htm

THE BARBRA SCHLIFER CLINIC | *for women survivors of violence*

489 College Street, Suite 503, Toronto, ON, M6G 1A5

416-323-9149 TÉL | 416-323-9107 FAX | 416-323-1361 ATS

COURRIEL: general@schliferclinic.com

WEB: www.schliferclinic.com

PRO BONO LAW ONTARIO **PBLO**

Cette série de brochures a été conçue grâce à l'aide du Ministry of the Attorney General – Secrétariat ontarien des services aux victimes

TRAVAILLER AVEC VOTRE AVOCAT

Une trousse d'outils destinée aux victimes de violence familiale

3

Processus Décisionnel



INTRODUCTION

UTILISER LA PROCÉDURE du droit de la famille peut constituer une étape importante, en particulier si vous êtes une victime de violence familiale. Travailler avec votre avocat pour prendre les décisions qui auront une influence sur votre avenir peut se révéler une expérience stimulante. Cependant, de nombreuses victimes de violence familiale ont affirmé qu'il est tentant de laisser les avocats prendre un certain nombre de décisions au sujet de questions complexes en matière juridique. Ceci est particulièrement vrai lorsque ces personnes sont occupées à surmonter un traumatisme ou à

faire des choix de base tels que le lieu d'habitation et la nutrition de leurs enfants. Le problème avec cette approche, c'est que des conséquences que vous n'avez jamais souhaitées peuvent en découler. Lorsque vous vous investissez dans une relation avocat-client, il est important pour vous de comprendre vos rôles et vos responsabilités dans le but de prendre les bonnes décisions au sujet de votre avenir.

En quoi consiste le processus décisionnel?

Le processus décisionnel signifie faire savoir à votre avocat quels gestes légaux il est habilité ou non à poser en votre nom (par exemple, demande de divorce, acceptation d'une offre de règlement ou appel contre une décision de la cour).

La relation avocat-client est fondée sur les objectifs que vous avez conjointement établis. Parce que les affaires relevant du droit de la famille peuvent exiger des mois, voire souvent, des années avant leur résolution, il est fort

probable que les priorités changeront avec le temps. Au cours du processus, votre avocat doit vous tenir au courant de tous les développements et vous conseiller en matière juridique sur la probabilité d'obtenir ce que vous désirez, vos choix légaux et les stratégies possibles que vous pouvez utiliser pour réaliser vos objectifs.

A contrario, voici trois responsabilités d'ordre général qui vous sont échues :

- expliquer vos objectifs à votre avocat et leur importance respective;
- fournir à celui-ci des renseignements complets et exacts sur les questions relatives à votre cause;
- lui faire connaître quels choix légaux vous aimeriez prendre.

Que signifie « mandater un avocat »?

« Mandater un avocat » signifie mentionner à votre avocat ce que vous désirez qu'il fasse, ou lui donner la permission d'intenter une poursuite. Votre avocat doit recevoir vos instructions selon ce que la loi exige.

La meilleure manière de mandater votre avocat consiste à le faire par écrit. Lorsque ce n'est pas possible, vous devez demander à votre avocat de confirmer vos instructions au moyen d'une lettre qu'il vous remettra.

Que devez-vous faire avant de mandater votre avocat ou de prendre une décision?

Lorsque vous prenez une décision relative à votre cause, vous vous liez à une poursuite ou à un résultat à long terme qu'il peut être difficile

d'annuler si vous changez d'idée ultérieurement. Il est donc dans votre intérêt de porter attention aux conseils de votre avocat et de prendre patiemment la décision la plus éclairée qui soit.

Avant de prendre une décision, vous devez vous poser les questions suivantes :

- Est-ce que je comprends le conseil juridique dispensé par mon avocat?
- Est-ce que je comprends le langage juridique et tous les enjeux légaux que cela implique?
- Est-ce que je comprends toutes les solutions que m'a proposées mon avocat?
- Est-ce que je comprends ce qu'implique l'acceptation des conseils de mon avocat?
- Ces conseils me permettent-ils de réaliser mes objectifs importants?
- S'il faut que certains de mes objectifs soient compromis, s'agit-il d'un compromis que je trouve acceptable? (Cette question peut se révéler particulièrement importante lors d'une négociation portant sur une entente de règlement entre vous et votre conjoint, laquelle aura une influence durable sur la garde des enfants et les modalités de visite. S'il y a quoi que ce soit dans l'entente de règlement que vous ne trouvez pas acceptable, vous devez immédiatement le faire savoir à votre avocat)
- Dois-je prendre cette décision sur-le-champ, ou puis-je prendre un jour ou deux pour y penser?
- Faut-il que j'en parle à mes amis ou à ma famille avant de prendre une décision?

Que devez-vous faire si votre avocat ne suit pas vos instructions?

Selon les Rules of Professional Conduct et la loi de l'Ontario, votre avocat est tenu d'observer les instructions que vous lui transmettez; les avocats qui enfreignent les instructions provenant de leurs clients sont susceptibles de souffrir de graves conséquences.

Les seuls motifs pour lesquels un avocat peut refuser de recevoir vos instructions sont si :

- vous demandez à votre avocat de poser un geste illicite;
- vous demandez à votre avocat de commettre un geste contraire à l'éthique;
- votre avocat juge qu'il s'est produit une rupture dans la relation avocat-client (par exemple, lorsque vous ignorez ses conseils, que vous refusez de communiquer avec lui ou que vous le menacez).

Il est également important de reconnaître que de nombreux avocats ne souhaitent pas poser un geste qui n'irait pas dans le sens du meilleur intérêt de leurs clients. Ce peut être le cas lorsque vous demandez à votre avocat de poursuivre un objectif que vous ne pouvez pas raisonnablement vous attendre à réaliser, surtout si celui-ci va à l'encontre de la réalisation de vos autres objectifs.

Si votre avocat ne suit pas les instructions que vous lui avez transmises, il vous faut le rencontrer et lui demander pourquoi. Lors de cette rencontre, prenez des notes. Demandez à votre avocat de vous expliquer :

- si, selon lui, vos instructions l'obligent à poser un geste illicite ou contraire à l'éthique;
- les avantages ou les inconvénients que vous retirez si votre avocat fait une chose contraire à son meilleur jugement;
- s'il existe une solution de remplacement qui vous mettrait à l'aise, ainsi que votre avocat.

Une discussion ouverte comme celle-ci suffira le plus souvent à résoudre les nombreux problèmes que vous et votre avocat connaissez. Éventuellement, vous devez songer à obtenir une deuxième opinion ou trouver un autre avocat.

Si vous détenez un certificat de Legal Aid, il peut être très difficile de changer d'avocat, de sorte qu'il est dans votre meilleur intérêt de faire tous les efforts raisonnables pour résoudre un conflit quelconque avec votre avocat. Cependant, si vos différences sont trop marquées, vous devrez faire votre demande auprès de Legal Aid afin de changer d'avocat et expliquer pour quelle raison ce changement est nécessaire.